



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/95

Assemblée générale de l'association Le chat perché - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/95 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION LE CHAT PERCHÉ - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon adhère à diverses associations ou organismes, dans le domaine des modes actifs, en raison de l'intérêt que représentent leurs activités au plan local, dont l'association Le chat perché.

Cette association dont le siège social est situé 29, rue Salomon Reinach à Lyon 7^e, exerce ses compétences dans les domaines de la formation, de l'animation et l'accompagnement d'initiatives individuelles et collectives autour des activités de développement de l'utilisation du vélo.

Elle gère des ateliers de mécanique vélo et l'organisation d'événements pour permettre l'entretien et la réparation des vélos, favoriser la transmission de savoirs et de savoir-faire autour du vélo, développer l'initiative personnelle, le réemploi, le recyclage et la créativité dans la réparation, l'entretien et la fabrication.

II – Modalités de représentation :

La Ville de Lyon en tant qu'adhérente de l'association Le chat perché dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à la désignation du représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association Le chat perché.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 4 avril 2019 ;

DELIBERE

Monsieur Valentin LUNGENSTRASS est désigné pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association Le chat perché.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET